

*Code criminel*

De plus, l'agression sexuelle n'est définie nulle part. Il se pourrait que certaines condamnations soient contraires aux vœux du Parlement et l'inverse pourrait aussi se produire. Grâce à la sagesse collective du cabinet, du Parlement et à la compétence des bureaucrates, sans compter tous ceux qui viennent témoigner, nous devrions pouvoir rédiger une définition bien supérieure à celle qui existe. Sinon, les juges devront le faire, et je pense qu'ils seront tellement occupés à interpréter les nouvelles dispositions constitutionnelles qu'ils n'auront probablement pas le temps de déchiffrer ce texte-ci. Ce serait à nous de le faire. Je pourrais en ajouter bien davantage, car ce projet de loi touche bien d'autres questions, mais je cède la place à d'autres députés.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire un mot du bill omnibus C-53, qui vise à modifier certains aspects de notre Code criminel. Depuis deux ans et demi que je suis député, je commence à comprendre les rouages de la Chambre et à bien saisir la démarche constitutionnelle et ses répercussions sur la vie des Canadiens.

Je tiens à traiter du principe du bill, ainsi qu'il est normal à cette étape-ci de l'examen du bill. Je tiens à dire aux députés ministériels de l'arrière-ban et aux députés de ce côté-ci qu'alors que nous discutons de ces changements au Code criminel, nous empruntons une voie qui est toute différente de celle que nous avons suivie pour la résolution constitutionnelle. J'estime important que nous n'abordions pas les propositions d'amendement au Code criminel avec un esprit partisan. En l'occurrence, nous ne devrions nous soucier que de valeurs. Nous devrions jouir de toute la latitude voulue à la Chambre, au comité et tout au long des différentes étapes, et travailler ensemble pour tenter d'imaginer les répercussions que ces changements ne manqueraient pas d'avoir sur la vie des Canadiens. Nous pourrions obtenir ces données en invitant des spécialistes à venir nous expliquer les mots et expressions du droit coutumier que nous entendons utiliser. Ces experts pourraient nous aider à comprendre les répercussions qu'un bill pareil pourrait avoir sur la société canadienne d'aujourd'hui et de demain. Si les députés libéraux de l'arrière-ban se laissent influencer au point d'appuyer un ministre ou une politique donnée, ils courent le risque de rendre aux Canadiens un mauvais service aux conséquences durables.

Ce fut peut-être l'un des aspects les plus déplorable du long débat constitutionnel. En ma qualité de député, j'ai assisté à 50 des 56 audiences publiques. De nombreux groupes de Canadiens intéressés sont venus nous exposer leur opinion et nous dire en quoi devait consister, à leur avis, la constitution canadienne. Ils se sont adressés aux membres du comité et je sais que ces derniers ont été touchés par ce qu'ils ont entendu. Je sais qu'ils ont compris. Mais les décisions ont été prises par des gens qui n'assistaient pas aux audiences, par des gens qui n'ont pas entendu les témoignages, et ces décisions ont été proposées par un ministre et appuyées par un parti politique et ses députés de l'arrière-ban qui faisaient partie du comité. Ils ont appuyé ces décisions, qu'elles soient conformes ou non aux témoignages où l'on avait exposé ce qui serait bon pour le pays.

Je me propose surtout dans mon intervention, ce soir, de dire aussi clairement que possible que nous traitons de questions de valeur très complexes qui recourent le système de justice pénale. Personne au pays, qu'il soit ministre ou magistrat de la Cour suprême, n'a la sagesse voulue pour décider des meilleures conséquences pour le Canada. Alors que nous étudions le bill ce soir à la Chambre, il importe que nous ayons la volonté collective d'assurer qu'une fois le bill renvoyé au comité, celui-ci prendra les moyens et le temps voulus pour donner aux Canadiens qui s'y connaissent en la matière la possibilité d'être convoqués pour y témoigner. Leurs dépositions devront être examinées avec soin. Et nous devons refuser d'être les victimes du ministère de la Justice, de nous laisser assujettir à sa volonté dans la rédaction du libellé de la loi. En fait, nous devrions pouvoir consulter d'autres juristes.

Les travailleurs sociaux qui s'occupent d'enlèvements d'enfants, ainsi que de problèmes familiaux et matrimoniaux, devraient pouvoir témoigner sur ce que sont ces problèmes dans la réalité au Canada, et sur les répercussions possibles du libellé du bill sur ces situations.

● (2040)

Faute de considérer le bill sous cet angle, il vaut mieux pour le pays que nous options pour le statu quo au sujet du viol, du mauvais traitement des enfants, de l'exploitation sexuelle des enfants et de l'enlèvement des enfants, car des institutions sont déjà en place et elles profitent de la jurisprudence en ce domaine. Si nous voulons maintenant réformer le système en place—qui en a besoin effectivement—mais que nous refusons d'effectuer des recherches et une enquête au grand jour, nous risquons d'aggraver la situation. Il est de notre devoir de ne rien faire et de ne rien modifier avant de posséder toutes les informations qui nous permettront de dire avec une relative certitude que les changements que nous voulons apporter permettront d'améliorer la situation et contribueront à mettre en place le genre de société dans laquelle nous souhaitons vivre et que nous chérirons.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est parce qu'il me semble que les parlementaires n'ont pas suffisamment la chance d'approfondir véritablement la question des valeurs et les répercussions des mesures que nous adoptons dans la perspective des valeurs auxquelles nous croyons.

J'ai posé il y a un certain temps trois questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) au sujet du budget. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a dit que le budget visait un objectif et que cet objectif, c'était la justice. Pendant plusieurs jours, j'ai cherché la justice dans le budget et j'en suis venu à la conclusion qu'elle en était absente. Il est vrai que dans certains cas il y a une certaine justice, mais rarement. Tout en étudiant le budget, j'ai noté qu'il réfléchissait les valeurs de son auteur. J'ignore si ce sont les valeurs du parti libéral du Canada et celles de mes vis-à-vis et j'ignore si elles sont les valeurs des membres du cabinet ou de l'ensemble du parti ou encore si elles sont les valeurs prônées par le petit groupe assis au centre. Nous n'avons pas la possibilité d'étudier le budget du point de vue des valeurs qu'il exprime.